



RAPPORT  
ANNUEL  
2012  
2013



Fédération  
des cégeps





Fédération  
des cégeps

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
4<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISBN 978-2-89100-151-9

Fédération des cégeps  
500, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7  
Téléphone : 514 381-8631  
Télécopieur : 514 381-2263  
comm@fedecégeps.qc.ca  
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée  
sur le site Internet de la Fédération  
des cégeps à l'adresse suivante :  
[www.fedecégeps.qc.ca](http://www.fedecégeps.qc.ca)



# R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 2 2 0 1 3

- 6 La Fédération des cégeps, une organisation  
au service de ses membres
- 8 Mot du président-directeur général
- 14 Suite et fin du conflit étudiant
- 17 Sommet sur l'enseignement supérieur
- 22 La communauté collégiale
- 32 Valorisation de la formation technique
- 34 La recherche collégiale
- 39 Le développement des cégeps en région
- 42 Financement du réseau collégial
- 44 Autres dossiers
- 46 Organismes partenaires
- 48 Communautés de pratique
- 50 Structure
- 52 Rayonnement
- 54 États financiers



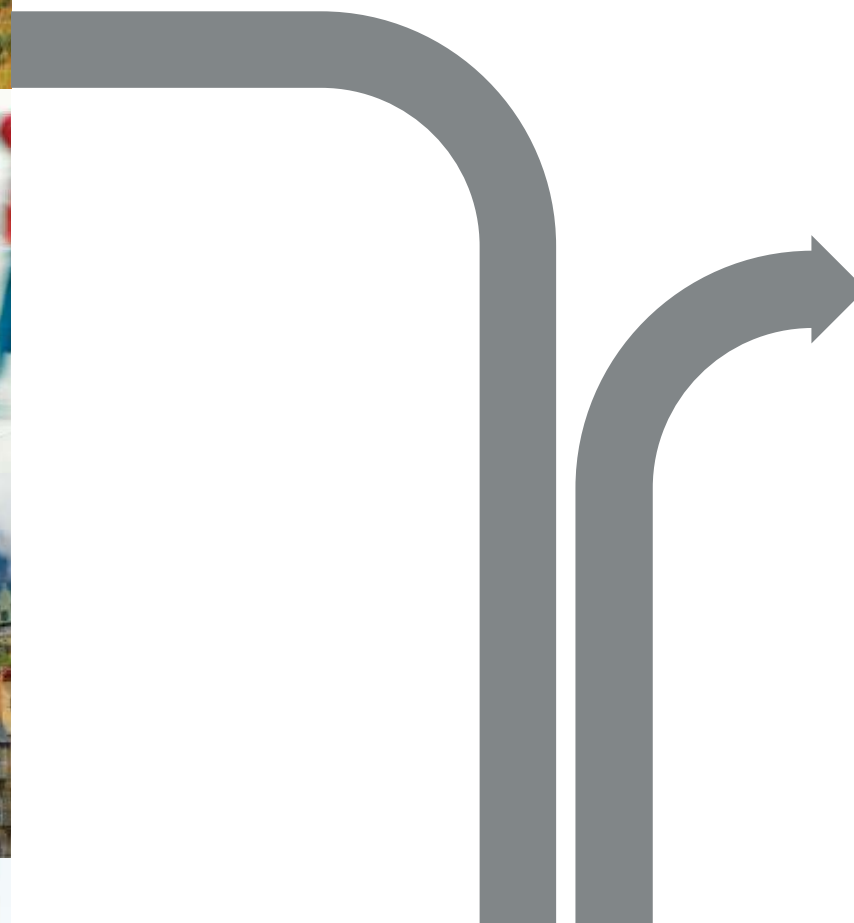
LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS,  
UNE ORGANISATION AU SERVICE  
DE SES MEMBRES

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, la Fédération des cégeps privilégie, dans ses actions et ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

48 CÉGÉPS



## LES CÉGEPS : LA FORCE D'UN RÉSEAU À LA GRANDEUR DU QUÉBEC



PHOTO : JULIE ARTACHO

Force est de constater que 2012-2013 fut une année particulièrement chargée pour les cégeps. Débutant en pleines élections générales, elle a été marquée, dès septembre 2012, par un changement de gouvernement et, surtout, par la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Ce nouveau ministère, auquel est désormais rattaché le réseau collégial, témoigne plus que jamais de l'ancrage des cégeps en enseignement supérieur.

La rentrée 2012-2013 fut aussi exceptionnellement dense en raison du conflit étudiant du printemps 2012 qui, après des mois de perturbations sociales, a pris fin non sans avoir laissé de lourdes empreintes sur le calendrier scolaire annuel de plusieurs établissements collégiaux et sur le parcours scolaire de plusieurs de leurs étudiants. Au total, c'est près de 60 000 cégépiennes et cégépiens qui ont dû prolonger leur session d'hiver jusqu'à l'automne.

À cet égard, je tiens à exprimer ma profonde admiration pour les directions des collèges et le personnel touchés par ce conflit, lesquels ont travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que les étudiants puissent terminer tous leurs cours dans les meilleures conditions possibles. Je félicite aussi tous les étudiants qui ont mis les bouchées doubles, jonglant avec des horaires beaucoup plus chargés que d'habitude, pour compléter leurs cours et poursuivre avec succès leur cursus scolaire.

Tout cela est maintenant chose du passé, et les études collégiales ont repris leur cours normal. Mais, pour clore durablement ce chapitre, je suis d'avis qu'il faut se pencher sur la question de l'encadrement de la démocratie étudiante. Le statu quo ne peut plus tenir : les collèges, leurs enseignants et leurs étudiants ne devraient pas être pris entre l'arbre et l'écorce des suspensions de cours et des injonctions lorsque de tels événements surviennent. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Fédération des cégeps a constitué un groupe de travail dont le mandat consistait à dresser un bilan du conflit étudiant et à en analyser les répercussions, à examiner les politiques et les pratiques des cégeps en période de conflit et à faire des recommandations aux collèges ainsi qu'au gouvernement sur les mesures à envisager pour éviter que la situation vécue au printemps 2012 ne se reproduise. Ce groupe de travail a déjà présenté ses constats et formulé certaines recommandations s'adressant aux collèges et au MESRST. La Fédération entend rappeler au gouvernement l'importance de donner suite à ces constats et recommandations au cours de l'année qui vient.

Par ailleurs, la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le MESRST à l'hiver 2013 a aussi grandement mobilisé les collèges cette année. La Fédération des cégeps a effectué plusieurs représentations dans le cadre de ce sommet, mais aussi lors des quatre rencontres thématiques pré-Sommet qui se sont échelonnées de novembre 2012 à février 2013 et qui ont porté sur la qualité de l'enseignement supérieur, l'accessibilité et la participation aux études supérieures, la gouvernance de l'enseignement supérieur et la contribution des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche au développement du Québec.

Je n'exagère rien en disant que les collèges ont pu tirer leur épingle du jeu au terme de cet exercice en faisant avancer plusieurs importants dossiers qui étaient sur la table de travail de la Fédération depuis déjà un bon nombre d'années. Ainsi, le chantier sur *L'offre de formation collégiale* présidé par M. Guy Demers — l'un des cinq grands chantiers annoncés par le ministère à l'issue du Sommet — est une belle occasion pour la Fédération de discuter des priorités des cégeps, dont au premier chef la nécessité de réviser le mécanisme de gestion des autorisations de programmes afin d'estomper les effets de la baisse démographique déjà marquée dans certains collèges en région.

De même, je ne peux que me réjouir de la volonté exprimée par le ministère de réviser sous plusieurs aspects le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), une annonce attendue depuis plusieurs années. De la durée des programmes qui pourrait varier selon la réalité d'un secteur technique jusqu'à la définition locale de certaines compétences dans les programmes techniques, de telles mesures d'assouplissement et d'adaptation de la formation collégiale permettront d'ajuster les programmes d'études techniques aux diverses réalités régionales, d'une part, et aux besoins du marché du travail, d'autre part. Un comité mixte MESRST-Fédération des cégeps a d'ailleurs été formé pour se pencher sur ce dossier et travaillera à le faire avancer en 2013-2014.

Toujours dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur, le ministère a décidé de mener des travaux destinés à revoir le financement de la formation continue, une autre demande formulée depuis plusieurs années par le réseau collégial pour faciliter l'accessibilité des adultes au cégep et rendre plus flexible l'offre de service des collèges aux entreprises. De son côté, la Fédération a mandaté un comité de travail sur le financement de la formation continue pour, entre autres, présenter des propositions ayant pour dessein la fusion des enveloppes budgétaires et une révision en profondeur des mécanismes d'utilisation et de répartition des sommes allouées.

Parmi les autres gains obtenus par les cégeps à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, je souligne la décision d'implanter quatre centres d'expertise de reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) au sein du réseau collégial public, ce qui facilitera la reconnaissance du bagage professionnel et scolaire des travailleurs qui retournent aux études. Enfin, je tiens à saluer l'inclusion du soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers parmi les priorités du gouvernement.

## - LES CÉGEPS, VECTEURS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION -

L'année 2012-2013 a également été fructueuse dans le dossier de la recherche collégiale. La Fédération des cégeps a d'abord tenu, en octobre 2012, son 9<sup>e</sup> congrès bisannuel sous le thème *Les cégeps, moteurs de recherche*. Organisé en collaboration avec l'Association pour la recherche au collégial et le Réseau Trans-tech, l'évènement a réuni plus de 300 participants d'horizons divers et a mobilisé les collèges, les entreprises, les partenaires socioéconomiques et gouvernementaux autour du développement, des réalisations et des retombées de la recherche collégiale. On ne le dira jamais assez, que ce soit au moyen de ses

46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ou de ses enseignants-chercheurs, le réseau collégial public est une pépinière d'expertises et de savoir-faire en matière de recherche et d'innovation, et, à ce titre, un important vecteur de développement socioéconomique pour le Québec.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur a aussi été l'occasion de voir reconnaître les activités de recherche des collèges et de confirmer la participation de la Fédération aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation, tenues en avril 2013, dans le cadre du processus de consultation mené par le MESRST en vue de l'élaboration de la prochaine Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI). Lors de ces Assises, la Fédération a, en particulier, fait part de la volonté du réseau collégial de contribuer encore davantage à l'avancement de la recherche et de l'innovation au Québec, notamment à travers des partenariats avec des universités et des centres de recherche. Pour ce faire, les cégeps doivent cependant être en mesure de se doter d'une véritable organisation structurée de soutien à la recherche, constituée en majeure partie de ressources humaines. Nous avons également proposé que le statut d'enseignant-chercheur au collégial soit formellement reconnu afin d'encourager et de faciliter les activités de recherche des enseignants et suggéré diverses mesures qui pourraient stimuler, d'une part, la relève enseignante et, d'autre part, la relève scientifique et technologique, en intégrant les étudiants aux projets de recherche.

#### - VALORISER LE DEC EN SOINS INFIRMIERS -

Par ailleurs, parmi les autres grands dossiers qui ont fait la manchette tout au long de l'année, je ne peux passer à côté des démarches entreprises par la Fédération pour que soit maintenue la reconnaissance de la compétence professionnelle des infirmières issues de la formation technique en Soins infirmiers comme voie d'accès direct à l'exercice de la profession. Pour rappel, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) réclame depuis quelque temps déjà de rendre le baccalauréat obligatoire pour toutes les infirmières, et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied, au printemps 2012, un groupe de travail sur la formation de la relève infirmière pour se pencher sur la question.

La Fédération des cégeps a mis en œuvre, dès l'automne 2012, un plan d'action ayant pour but de rappeler la pertinence du diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins infirmiers, notamment au sein du groupe de travail créé par le MSSS. J'ai moi-même rencontré tous les partenaires concernés par la question — l'OIIQ, le MSSS, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), entre autres — pour y réaffirmer la compétence des infirmières techniques diplômées du collégial dans le réseau de la santé.

En outre, à l'hiver 2013, la Fédération des cégeps a procédé à un vaste sondage auprès de quelque 10 000 étudiantes inscrites au DEC en Soins infirmiers dans les 43 collèges qui offrent ce programme. Les résultats de ce sondage, auquel 3000 futures infirmières ont répondu, sont probants : près de 3 répondantes sur 4 sont contre le BAC obligatoire et, fait encore plus important, 42 % d'entre elles affirment qu'elles n'auraient tout simplement pas choisi la profession infirmière si le BAC avait été obligatoire.

Fort de ces chiffres, j'ai joint ma voix à celle de la présidente de la FIQ, M<sup>me</sup> Régine Laurent, pour réitérer que non seulement les détentrices d'un DEC en Soins infirmiers doivent pouvoir continuer d'exercer leur profession comme c'est le cas actuellement, mais que priver les techniciennes et les techniciens de leur droit de pratique est un choix que le Québec n'a pas les moyens de faire dans un contexte

où les besoins en santé sont grandissants et où la menace d'une rareté de personnel qualifié plane toujours à l'horizon. Bien que l'AQESSS, un autre acteur prédominant dans ce dossier, se soit également distancé du baccalauréat obligatoire en fin d'année, il est clair que nous continuerons de nous mobiliser en 2013-2014 pour que le DEC en Soins infirmiers reste une voie d'avenir menant à la profession infirmière.

#### - ANTICIPER L'AVENIR -

Si l'année 2012-2013 a permis au réseau collégial public de réaliser des progrès significatifs dans nombre de dossiers majeurs, on peut difficilement parler de réelles avancées sur le plan budgétaire. Alors que les cégeps venaient à peine de se relever de deux coupes imposées coup sur coup en 2010-2011 et en 2011-2012, totalisant plus de 50 M\$, de nouvelles compressions budgétaires de l'ordre de 16,2 M\$ sont venues s'ajouter à leur fardeau en 2012-2013. Pire, un autre effort non récurrent de 21,5 M\$ a été exigé du réseau collégial public pour 2013-2014, même si cette nouvelle compression a pu être réduite de 5 M\$ à la suite des démarches de la Fédération auprès du ministère.

Du côté des relatives bonnes nouvelles, il faut se réjouir de l'annonce faite par le gouvernement dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur de renforcer les services de soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers au sein du réseau collégial, ce qui comprend les étudiants en situation de handicap, les étudiants issus des Premières Nations et du peuple inuit ainsi que les étudiants issus de l'immigration. Si je parle d'une « relative » bonne nouvelle, c'est que le gouvernement a annoncé une aide de 5 M\$ l'an pour répondre aux besoins de ces trois catégories d'étudiants, alors que les cégeps estiment plutôt devoir bénéficier d'un soutien gouvernemental d'au moins 10 M\$ par année pour répondre seulement aux besoins des étudiants en situation de handicap, une population étudiante en très forte progression dans le réseau collégial depuis une dizaine d'années.

Une chose est sûre, dans un contexte où l'on demande aux collèges de répondre aux besoins grandissants et de plus en plus diversifiés des jeunes, et où ils sont appelés à jouer un rôle accru dans la formation continue des adultes et à développer davantage leurs services aux entreprises pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée appréhendée, les difficultés de gestion occasionnées par la succession des périodes de compression et de réinvestissement dans le réseau collégial public rendent pour le moins problématique son plein développement. Seul un vrai plan de stabilité financière, par exemple sur un horizon de cinq ans, pourrait permettre aux collèges de planifier leurs activités et leurs projets à plus long terme, que ce soit dans les domaines de la réussite, de l'internationalisation des programmes ou encore de la recherche.

Si, malgré nos demandes répétées, le gouvernement n'a pas encore fait montre d'ouverture sur la question de la stabilité financière, nous continuerons à travailler au cours de la prochaine année dans le sens d'un développement optimal des cégeps en fonction des besoins des étudiants et de la population du Québec. Nous n'avons pas le choix, car d'autres enjeux pointent à l'horizon, dont ceux du déclin démographique de certaines régions et du vieillissement de la population ne sont pas les moindres. C'est précisément pour discuter de tels enjeux et pour envisager des mesures à moyen terme aptes à renforcer la vitalité des cégeps en région que nous avons organisé, en avril 2013, le colloque *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions*, en collaboration avec la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ – CSN) et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC – CSQ).

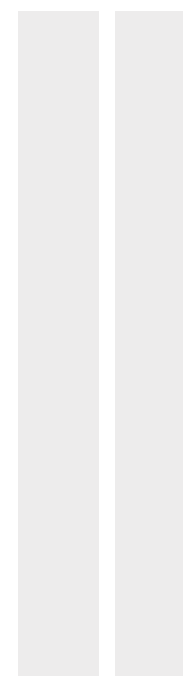
Enfin, un mot sur le projet de loi n° 14 présenté à l'Assemblée nationale à la fin de l'année 2012, lequel introduit, entre autres, de nouvelles mesures qui visent à valoriser le français dans le réseau collégial. S'il faut se réjouir du fait que le gouvernement ait finalement décidé de ne pas étendre aux cégeps les dispositions de la loi 101 relatives à la langue d'enseignement, le processus d'adoption du projet de loi n'est toujours pas complété. Nous restons donc vigilants quant à certaines mesures envisagées qui pourraient avoir de sérieuses conséquences pour notre réseau, notamment dans les collèges anglophones. Il n'est pas inutile de rappeler que les cégeps font partie intégrante de l'enseignement supérieur, un niveau postobligatoire où les étudiants doivent avoir le choix de fréquenter l'établissement qui correspond le mieux à leurs aspirations, sans égard à la langue.

C'est en anticipant l'avenir à travers l'ensemble de ces perspectives et de ces défis, et en ayant à l'esprit la force d'un réseau qui est établi sur l'ensemble du territoire, que la Fédération des cégeps entend poursuivre sa mission de servir les collèges publics dans le meilleur intérêt des jeunes et des adultes du Québec.

Le président-directeur général,



**Jean Beauchesne**



## RETOUR À LA NORMALE

Maintenant que le conflit étudiant du printemps 2012 est terminé, la Fédération des cégeps et les directions des collèges touchés par les événements travaillent d'arrache-pied à minimiser les effets de cette crise pour l'ensemble des étudiants comme pour l'ensemble du personnel des collèges. La Fédération poursuit par ailleurs ses discussions avec le gouvernement dans le but de trouver une solution pour éviter que les coûts liés au conflit aient des répercussions sur les services offerts aux étudiants.

En 2012-2013 :

- Le 9 août 2012, alors que la tenue d'assemblées générales étudiantes est prévue dans plusieurs des 14 cégeps où la session hiver 2012 se prolonge à l'automne, la Fédération des cégeps invite la population étudiante des établissements concernés à participer activement à leurs assemblées générales et à s'y exprimer en grand nombre. Par la voix de son président-directeur général, la Fédération invite toutes les étudiantes et tous les étudiants à saisir la dernière occasion de terminer sans conséquence leur session afin de poursuivre leur parcours scolaire normalement, et rappelle que leur assemblée générale est toujours le meilleur lieu pour exprimer leur volonté, dans le respect de la démocratie. La Fédération souligne par ailleurs le fait que les collèges qui ont dû réaménager leur calendrier de l'automne afin que leurs étudiants puissent terminer leur session hiver 2012 ne disposent plus d'aucune marge de manœuvre. Dans cette perspective, elle signale que les cégeps entendent faire face à leurs obligations et mettre tout en œuvre pour faire en sorte que les cours puissent être donnés comme prévu, sans pénalité pour les étudiants.
- Le 18 octobre 2012, la Fédération des cégeps présente les estimations des données en lien avec les étudiants des 14 cégeps qui ont vu une partie de leur session hiver 2012 être reportée à la mi-août et se terminer le 30 septembre en raison du conflit étudiant. Elle précise que les estimations indiquent qu'environ 5 % des 60 000 étudiants touchés ont pu terminer leur session dès juin 2012 à la suite d'ententes avec les associations étudiantes, ou encore à la suite de mesures spéciales. Près de 3000 étudiants ont donc pu compléter leur session d'hiver dès juin 2012.

Parmi les 57 000 étudiants qui devaient reprendre la session hiver 2012 à la mi-août, un certain nombre se sont prévalus de la possibilité d'obtenir des *incomplets* (abandons sans échec) pour seulement un ou quelques cours. Cette mesure fait en sorte que l'étudiant ne complète pas son cours et que la mention échec ne figure pas sur son bulletin pour ce ou ces cours. Prévue dans les politiques d'évaluation des apprentissages des cégeps, cette mesure a été exceptionnellement accentuée pour la session hiver 2012 dans le dessein d'éviter un trop grand nombre d'échecs et de favoriser la réussite scolaire. Cette disposition avait été discutée entre la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et agréée par ce dernier. Selon les informations recueillies par la Fédération dans les collèges, les étudiants qui ont utilisé cette mesure l'ont fait pour poursuivre leurs études collégiales dans les meilleures conditions possibles pour eux. En définitive, près de 5,5 % des 57 000 étudiants ont demandé une mention *incomplet* pour l'ensemble de leurs cours de la session hiver 2012.





L'estimation d'abandons parmi les 57 000 étudiants se situe en moyenne à 4 % pour la session hiver 2012 comparativement à 3 % pour la session hiver 2011. La Fédération souligne que les collèges poursuivent leurs efforts pour soutenir les étudiants présentant des difficultés d'apprentissage ou ayant un parcours scolaire plus difficile, et continuent d'offrir du soutien destiné à accompagner l'ensemble de leurs étudiants.

- Le 20 novembre 2012, réagissant au dépôt du budget 2013-2014 par le nouveau gouvernement, la Fédération signale qu'en plus des compressions imposées au réseau collégial en 2011-2012, le conflit étudiant durant la session hiver 2012 a entraîné des frais de l'ordre de 33,1 M\$ aux cégeps, notamment pour permettre aux étudiants de compléter leur session. La Fédération dit alors toujours attendre cette somme pourtant promise par le précédent gouvernement.
- Le 6 décembre 2012, à l'occasion du dépôt des crédits suivant le budget du Québec 2013-2014, la Fédération des cégeps, par la voix de son président-directeur général, M. Jean Beauchesne, manifeste sa profonde déception quant à la promesse du précédent gouvernement d'assumer les coûts du conflit étudiant qui ne sera pas tenue. Alors que les besoins s'élevèrent à 33,1 millions de dollars, 15,2 M\$ seulement sont prévus être alloués aux 24 cégeps qui ont connu des dépenses supplémentaires, en incluant les 14 établissements les plus touchés, dans l'intention de financer les ententes négociées entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants à la suite du conflit étudiant du printemps 2012. L'entente initiale avec le précédent gouvernement prévoyait pourtant le financement de ces 33,1 M\$ pour la rémunération de ressources additionnelles, ce qui signifie un manque à gagner notable pour les collèges affectés par le conflit.
- En février 2013, une entente entre la Fédération des cégeps et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie permet de confirmer que le gouvernement assumera finalement l'ensemble des coûts des collèges liés au conflit étudiant du printemps 2012, soit un montant révisé de 30,5 M\$.

**LES 57 000 ÉTUDIANTS QUI ONT VU  
UNE PARTIE DE LEUR SESSION HIVER 2012  
ÊTRE REPORTÉE À LA MI-AOÛT ET SE  
TERMINER LE 30 SEPTEMBRE EN RAISON  
DU CONFLIT ÉTUDIANT FRÉQUENTAIENT  
LES 14 CÉGEPS SUIVANTS :**

- Collège Ahuntsic
- Cégep André-Laurendeau
- Collège de Bois-de-Boulogne
- Cégep Édouard-Montpetit
- Collège Lionel-Groulx
- Collège de Maisonneuve
- Cégep Marie-Victorin
- Collège Montmorency
- Collège de Rosemont
- Cégep de Saint-Hyacinthe
- Cégep de Saint-Jérôme
- Cégep de Saint-Laurent
- Collège de Valleyfield
- Cégep du Vieux Montréal



## RENCONTRE AU SOMMET

Organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et réunissant l'ensemble des partenaires de l'éducation supérieure, le Sommet sur l'enseignement supérieur et les rencontres thématiques qui le précèdent sont l'occasion pour la Fédération des cégeps de faire valoir les enjeux prioritaires des 48 collèges publics afin de permettre d'en accroître davantage l'accessibilité sur l'ensemble du territoire et d'optimiser leur contribution au développement socio-économique du Québec.

En 2012-2013 :

- La Fédération des cégeps participe aux quatre rencontres thématiques qui précèdent le Sommet prévu en février 2013. Ces rendez-vous préparatoires, présidés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, abordent respectivement les thèmes de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche; de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures; de la gestion, de la gouvernance et du financement des universités; et, enfin, de la contribution des établissements à la recherche et au développement socioéconomique du Québec.

Tout au long de ces rencontres thématiques, la Fédération fait ressortir les positions du réseau collégial devant l'ensemble de ses partenaires de l'éducation supérieure et propose diverses mesures pour accroître la contribution des cégeps au développement du Québec.

### LES QUATRE RENCONTRES THÉMATIQUES EN VUE DU SOMMET :

- 1 La qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche (29 et 30 novembre 2012, Québec)
- 2 L'accessibilité et la participation aux études supérieures (13 et 14 décembre 2012, Trois-Rivières)
- 3 La gestion, la gouvernance et le financement des universités (17 et 18 janvier 2013, Sherbrooke)
- 4 La contribution des établissements à la recherche et au développement socioéconomique de l'ensemble du Québec (1<sup>er</sup> et 2 février 2013, Rimouski)

*Le Sommet sur l'enseignement supérieur a lieu les 25 et 26 février 2013, à Montréal.*

Au cours de la première rencontre, où elle est à la table de discussion, la Fédération fait notamment part de la volonté des collèges de répondre encore mieux aux besoins des étudiants et de la population en offrant des parcours scolaires plus flexibles et d'être en mesure d'arrimer davantage leurs programmes préuniversitaires aux programmes universitaires, pour une plus grande complémentarité des deux ordres d'enseignement.

À l'occasion de la deuxième rencontre, la Fédération dépose à l'intention du MESRST et de ses autres partenaires un mémoire qui expose les positions et recommandations du réseau collégial concernant l'accessibilité et la participation aux études supérieures. Elle propose, entre autres, de développer un programme d'aide financière pour soutenir la mobilité étudiante pour les jeunes qui doivent déménager dans une région touchée par la baisse démographique, et prône un meilleur arrimage entre les programmes du collégial et ceux de l'université. Elle propose, en outre, une révision de la structure de la formation technique pour permettre aux cégeps d'offrir des parcours plus souples et plus différenciés, avec des compétences adaptées au besoin et à l'évolution des professions comme aux réalités particulières des régions. La Fédération suit par ailleurs attentivement les débats entourant la gestion, la gouvernance et le financement des universités qui ont cours à l'occasion de la troisième rencontre préparatoire.

Lors de la quatrième rencontre, où elle est de nouveau à la table de discussion, la Fédération des cégeps trace un portrait des retombées de la recherche collégiale et propose des mesures pour accroître la contribution de tous les collèges au développement du Québec. Le réseau collégial souhaite notamment élargir le champ des activités de recherche dans la mission des collèges et demande que la recherche soit reconnue dans leur modèle de financement. Les cégeps estiment que, dans un contexte de décroissance démographique, des mesures structurantes doivent être mises en œuvre pour assurer leur offre de services sur l'ensemble du territoire, et ce, autant pour attirer de nouveaux étudiants, du Québec et internationaux, que pour maintenir des programmes à faibles effectifs et préserver l'exclusivité de certains programmes en région. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la Fédération demande également que les collèges aient les marges de manœuvre nécessaires pour actualiser, assouplir et adapter leur offre de formation dans les délais les plus courts.

- À quelques jours du Sommet sur l'enseignement supérieur, le 22 février 2013, la Fédération des cégeps dévoile publiquement cinq enjeux prioritaires tirés de son mémoire déposé auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. À travers ces cinq priorités, la Fédération dresse un portrait des éléments qui freinent toujours le réseau collégial dans sa volonté de répondre aux besoins du Québec, une situation paradoxale compte tenu de l'urgence de certains besoins des individus et du marché du travail.
- La première journée du Sommet sur l'enseignement supérieur se tient le 25 février 2013 en présence de la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, et de l'ensemble des acteurs des réseaux collégial et universitaire. Cette journée donne lieu à des discussions portant sur quatre blocs thématiques pour lesquels le gouvernement dépose au préalable des propositions aux fins de débats : la qualité de l'enseignement et la gouvernance des établissements; la recherche et la collaboration entre les établissements et les milieux; le financement des universités; et l'accessibilité et la persévérance aux études. Quatre représentants du réseau collégial public prennent place autour de la table de discussion, soit M. Serge Brasslet, directeur général du Cégep Édouard-Montpetit, M. Stéphane Godbout, directeur général du Collège de Rosemont, M. Hervé Pilon, directeur général du Cégep André-Laurendeau, et M<sup>me</sup> Ginette Sirois,

### LES CINQ ENJEUX PRIORITAIRES DU RÉSEAU COLLÉGIAL EN VUE DU SOMMET :

- 1 Adapter l'offre de formation en fonction des besoins des étudiantes et des étudiants
- 2 Offrir des services adaptés aux étudiants en situation de handicap
- 3 Soutenir activement les cégeps en région
- 4 Accroître l'accès à la formation continue
- 5 Stabiliser la situation financière du réseau collégial

directrice générale du Cégep de Chicoutimi. Six autres représentants des cégeps, dont M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et M. François Dornier, président du conseil d'administration de la Fédération et directeur général du Cégep de Thetford, assistent également à la rencontre. Tout au long des débats, les représentants de la Fédération des cégeps font tour à tour valoir les positions des cégeps, lesquelles s'alignent sur les cinq enjeux prioritaires du réseau collégial préalablement définis et rendus publics quelques jours avant le Sommet.

Parmi les annonces officielles concernant le réseau collégial, la première ministre fait notamment part de son intention de mettre sur pied un chantier sur l'offre de formation collégiale au Québec, qui se penchera notamment sur l'accès à la formation collégiale sur l'ensemble du territoire, la définition de créneaux régionaux de formation, la complémentarité de l'offre de formation dans les régions et la viabilité des programmes en région. Les travaux de ce chantier doivent normalement mener au dépôt d'un rapport préliminaire en décembre 2013, et à celui, en juin 2014, d'un rapport comprenant des recommandations sur le déploiement de la formation technique, les créneaux régionaux et la formation continue. Par ailleurs, la première ministre accepte également d'inclure le réseau collégial dans les travaux sur l'allègement de la reddition de comptes.

- Au terme du Sommet sur l'enseignement supérieur, la Fédération des cégeps exprime par voie de communiqué sa satisfaction quant au déroulement et au dénouement de l'exercice, soulignant que plusieurs priorités identifiées par la Fédération ont été reconnues par les partenaires de l'enseignement supérieur, par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi que par la première ministre. La Fédération se réjouit particulièrement de la révision du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) visant à assouplir et à adapter la formation tout en répondant aux besoins de la main-d'œuvre, ce qui permettra notamment d'ajuster les programmes d'études techniques afin de répondre aux réalités régionales ainsi qu'aux besoins du marché du travail. Revoir le financement de la formation continue pour faciliter l'accessibilité et la flexibilité de l'offre de service est aussi une idée bien accueillie.

Toujours dans les suites du Sommet, la Fédération des cégeps s'engage à participer en avril aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation qui doivent déboucher sur une nouvelle politique nationale en cette matière. La Fédération se dit également satisfaite de l'annonce du chantier portant sur l'offre de la formation collégiale, car celui-ci répond à sa préoccupation d'assurer la viabilité des programmes sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la Fédération se réjouit de la décision du gouvernement d'inclure le soutien des étudiants en situation de handicap parmi ses priorités, les cégeps devant répondre aux besoins particuliers de plus de 5000 d'entre eux à l'heure actuelle. Enfin, elle signale l'implantation de quatre centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) dans le réseau collégial visant à reconnaître le bagage professionnel et scolaire des travailleurs qui retournent aux études.

### DES GAINS POUR LE RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC AU SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- Annonce de l'implantation de quatre centres en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
- Promesse d'allègement des pratiques de reddition de comptes pour les collèges
- Reconnaissance de la recherche collégiale et participation aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation
- Annonce de projets d'arrimage cégeps-universités de l'ordre de 15 M\$
- Chantier sur l'offre de formation collégiale
- Règlement sur le régime des études collégiales et adaptation de l'offre de formation
- Financement de la formation continue afin de mieux l'adapter aux réalités régionales et aux besoins du marché du travail
- Soutien de l'ordre de 5 M\$ aux services aux étudiants ayant des besoins particuliers
- Soutien de l'ordre de 1,5 M\$ à l'utilisation des technologies de l'information et des communications





# COMMUNAUTÉ

- LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE -

## TRAVAILLER À LA RÉUSSITE DES JEUNES ET DES ADULTES

Les besoins des jeunes et de ceux des adultes étant de plus en plus diversifiés et en constante évolution, les cégeps ont à cœur de les outiller le mieux possible pour relever les défis du présent comme de l'avenir. En 2012-2013, la Fédération des cégeps travaille notamment au lancement de la troisième édition de Forces AVENIR au collégial, mène activement campagne pour la prévention du suicide et œuvre à la refonte du site *Mon retour au cégep* afin d'encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner.

En 2012-2013:

- FORCE AVENIR -

- Le 5 septembre 2012, à Québec, les noms des douze lauréates et lauréats de la deuxième édition de Forces AVENIR au collégial sont dévoilés devant quelque 400 personnes venues honorer les 21 projets et les neuf étudiants engagés finalistes. Animé par Stephan Bureau, ce deuxième Gala Forces AVENIR au collégial est l'occasion de remettre aux lauréats et aux finalistes des huit catégories AVENIR des bourses d'une valeur totale de 58 000 \$. Deux prix d'excellence, l'« AVENIR Étudiant engagé par excellence » et l'« AVENIR Projet engagé par excellence », accompagnés respectivement de bourses de 5000 \$ et de 15 000 \$, sont remis pour des candidatures s'étant distinguées par leur caractère remarquable, et un prix spécial, soit un



PHOTO: FORCES AVENIR

Les finalistes et les lauréats de la deuxième édition de Forces AVENIR au collégial.

stage de coopération internationale dans un pays en développement, est également offert par L'Œuvre Léger. La troisième édition de Forces AVENIR est par ailleurs lancée dans les collèges en janvier 2013.

- Le programme Forces AVENIR, dont la Fédération des cégeps est partenaire, vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique. Les 48 cégeps partagent pleinement l'objectif de Forces AVENIR, puisqu'ils reconnaissent l'engagement étudiant depuis 2005 par une mention officielle au bulletin scolaire. De fait, Forces AVENIR au collégial s'inscrit dans le prolongement de la mesure de reconnaissance de l'engagement étudiant, laquelle permet d'officialiser les actions bénévoles des cégépiens en cours d'études au moyen d'une mention au bulletin. Cette dernière encourage les étudiants et les étudiantes à réaliser leur plein potentiel, en plus de valoriser et de mieux faire connaître leur engagement auprès des employeurs et des universités.

## - LES BESOINS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP -

- Dans la foulée du dépôt du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur *L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*, en avril 2012, la Fédération des cégeps poursuit sa réflexion sur ce qui peut être mis en œuvre pour répondre adéquatement à l'obligation d'accommodement pour les étudiants en situation de handicap, tout en composant avec la réalité propre à chaque établissement et dans la limite de ses moyens. À ce titre, la Fédération fait des représentations auprès de la Commission quant à l'applicabilité et à la portée de certaines de ses recommandations compte tenu de la réalité des collèges et du contexte légal qui est le leur, notamment celles portant sur le diagnostic et les conditions d'admission, d'évaluation des apprentissages et de diplomation.
- Par ailleurs, le comité mixte ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie-Fédération des cégeps poursuit ses travaux afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap: l'annexe budgétaire SO24 est révisée de manière à ajouter 1,32 M\$; les protocoles d'ententes entre le MESRST et les Centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) sont finalisés; un suivi de la mise en œuvre du plan d'action triennal dans les collèges est effectué et un rapport produit.
- Le comité interronde du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) termine ses travaux sur l'évaluation des conséquences de l'intégration des étudiants en situation de handicap sur la tâche enseignante.
- La Fédération poursuit également ses représentations politiques et administratives sur diverses tribunes et veut assurer ainsi un financement adéquat des services offerts aux étudiants en situation de handicap qui tiennent compte de la totalité de leurs besoins. Dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement propose d'ajouter 5 M\$ annuellement afin de renforcer les services de soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers (ce qui comprend les étudiants en situation de handicap, les étudiants issus des Premières Nations et du peuple inuit, et les étudiants issus de l'immigration), dont 3 M\$ d'argent neuf et 2 M\$ provenant du transfert du Programme d'allocation pour les étudiants ayant des besoins particuliers.

## - PRÉVENTION DU SUICIDE -

- Le 10 septembre 2012, à l'occasion de la 10<sup>e</sup> Journée mondiale de la prévention du suicide, la Fédération des cégeps et le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) joignent leur voix à celle de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) pour remercier tous ceux et toutes celles qui travaillent quotidiennement en prévention du suicide dans le réseau collégial public. Au fil des ans, les collèges ont mis en œuvre différentes mesures pour lutter contre le suicide, notamment des activités de sensibilisation, des comités de prévention, des services de consultation et d'aide personnalisée ainsi que des réseaux de sentinelles.

Dans la perspective de cette Journée, les cégeps prévoient, à l'intention des étudiants, différentes activités d'information et de sensibilisation, dont une campagne de reconnaissance à la grandeur du réseau collégial public. Celle-ci se traduit par l'installation de plus de 1100 affiches dans les établissements et par l'envoi de 4200 cartes de remerciement adressées personnellement à chaque membre de la communauté collégiale qui travaille à bâtir un lien de confiance avec les étudiants, qui leur prête une oreille attentive et qui sait reconnaître les signes précurseurs du suicide chez les jeunes pour mieux les orienter vers les ressources mises à leur disposition.

- Le 27 septembre 2012, l'Association québécoise de prévention du suicide et la Fédération des cégeps honorent M. Claude Bissonnette, ancien directeur des services aux étudiants du Cégep de Sainte-Foy, pour son engagement et ses actions en matière de prévention du suicide. Au Cégep de Sainte-Foy pendant 34 ans, M. Claude Bissonnette a porté la cause de la prévention du suicide avec énergie, passion et détermination. Il est l'un des piliers de la déclaration en prévention du suicide qui s'articule autour du message : « T'es important pour nous, le suicide n'est pas une option! » Lancée en 2007, cette déclaration a été endossée par les 48 directions générales des cégeps et appuyée par 40 000 signataires avant d'être déposée à l'Assemblée nationale du Québec. Convaincu de l'importance d'outiller les intervenants dans les collèges, M. Bissonnette a consacré temps et énergie à l'organisation de colloques sur la prévention du suicide et à la création d'un espace d'échange pour les intervenants terrains. Ses actions ont notamment contribué à la création du RIIPSO en 2010.
- L'AQPS décerne un prix de reconnaissance à la Fédération des cégeps qui a pour but de reconnaître les nombreuses actions menées dans les collèges depuis plus de dix ans pour la prévention du suicide. Ce prix de reconnaissance est remis à la Fédération dans le cadre de la journée S'engager auprès des 17-23 ans du Grand forum de la prévention du suicide auquel elle participe et qui se tient à Trois-Rivières du 25 au 27 septembre. La collaboration de la Fédération des cégeps et du RIIPSO au Grand forum de la prévention du suicide s'inscrit dans la continuité des actions entreprises pour prévenir le suicide et la détresse psychologique chez les jeunes.
- La Fédération des cégeps et le Regroupement intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) profitent de la 23<sup>e</sup> Semaine nationale de prévention du suicide, qui se déroule du 3 au 9 février 2013, pour rappeler toute l'importance de travailler de concert pour endiguer ce phénomène et de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé mentale. Ils joignent ainsi leur voix à celle de tous les organismes et de tous les groupes qui travaillent quotidiennement à éradiquer le suicide. À l'occasion de cette Semaine, et en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide, les collèges participent notamment à une campagne de sensibilisation nationale. Plusieurs de ceux-ci tiennent en parallèle d'autres activités durant cette semaine thématique, et, par ailleurs, les cégeps tiennent tout au long de l'année diverses autres activités de prévention, de sensibilisation et d'intervention en prévention du suicide.

- Pour une quatrième année, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 collèges publics poursuivent la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep* afin d'encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner par l'entremise de la formation continue au collégial. Mis en ligne initialement en 2010, le site Web [monretouraucegep.com](http://monretouraucegep.com) fait l'objet d'importants travaux visant une refonte complète. La nouvelle version du site bénéficie d'un visuel plus actuel, pouvant s'adapter aux différentes plateformes technologiques. Les travaux permettent aussi de simplifier le processus de mise à jour par les collèges des informations sur les différentes formations offertes et de les rendre plus facilement accessibles. Un moteur de recherche plus performant a également été intégré au nouveau site, dont la mise en ligne a lieu à l'automne 2013.



Par ailleurs, de façon à favoriser le développement des services aux entreprises, est effectuée une analyse marketing visant à établir des stratégies de positionnement et de mise en marché de ces services. Un sondage et des entrevues sont réalisés auprès de plus de 200 entreprises ainsi qu'auprès de partenaires du marché du travail. Les résultats des travaux d'analyse pour la mise en œuvre des stratégies sont déposés en fin d'année et présentés au Forum des directeurs généraux et des directrices générales en septembre 2013.

***Selon les perspectives 2012-2021 du marché du travail publiées par Emploi-Québec, plus de 85 % des nouveaux emplois de niveau technique demanderont une formation collégiale.***

- À l'occasion de la 11<sup>e</sup> Semaine québécoise des adultes en formation, qui se tient du 6 au 14 avril 2013, la Fédération des cégeps joint sa voix à celle de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour souligner l'importance de laisser à l'ensemble des adultes québécois la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner, comme le font la Semaine québécoise des adultes en formation de l'ICÉA ou encore le site [monretouraucegep.com](http://monretouraucegep.com), constitue un investissement pour assurer la vitalité socioéconomique du Québec.

- En janvier 2013, la Fédération des cégeps participe au lancement de la 16<sup>e</sup> édition du guide *Les carrières d'avenir 2013*, une publication des Éditions Jobboom à laquelle elle s'associe chaque année, et rappelle que les perspectives d'emploi sont excellentes pour les diplômés de la formation technique. Cette nouvelle édition des *Carrières d'avenir* démontre que les employeurs sont toujours à l'affût des diplômés de niveau technique, ces derniers demeurant parmi les plus courtisés par les entreprises. Trouver un emploi stimulant avec un DEC technique est à la portée d'une majorité de jeunes et d'adultes, et tout indique qu'au cours des prochaines années, de plus en plus de carrières de choix s'offriront à eux.



PHOTO: JAMES DUHAMEL

M<sup>me</sup> Chantal Petitclerc, athlète et championne paralympique.

- Le 4 avril 2013, au nom des 48 établissements du réseau collégial public, la Fédération des cégeps et le Carrefour de la réussite au collégial rendent hommage à M<sup>me</sup> Chantal Petitclerc, athlète paralympique québécoise, dans le cadre du 9<sup>e</sup> colloque du Carrefour de la réussite au collégial qui se déroule à Montréal sous le thème *Parcours étudiants, trajectoires inattendues*. Quelque 180 personnes, provenant notamment des équipes de directions des cégeps, des professionnels et des enseignants, assistent à cet hommage présidé par M<sup>me</sup> Marie-France Bélanger, présidente du Carrefour de la réussite au collégial et directrice générale du Cégep de Sherbrooke, et M. François Dornier, président du conseil d'administration de la Fédération des cégeps et directeur général du Cégep de Thetford.

Par ailleurs, quatre étudiants finissants du programme d'Interprétation théâtrale du Collège Lionel-Groulx — M. Guillaume Laurin, M. Alexis Lemay-Plamondon, M. Christophe Payeur et M<sup>me</sup> Jessica Ravacley — participent à cet hommage en créant et en interprétant une courte scène théâtrale qui relate le parcours de M<sup>me</sup> Petitclerc et dans laquelle un jeune étudiant trouve sa voie grâce à l'inspiration que lui insufflent la personnalité et la détermination de l'athlète paralympique.

M<sup>me</sup> Chantal Petitclerc est la deuxième personnalité honorée dans le cadre du colloque, après M. Gilles Vigneault, auteur-compositeur-interprète qui l'a été en 2010. Par cette initiative, la Fédération des cégeps et le Carrefour de la réussite au collégial souhaitent rendre hommage à des personnalités inspirantes pour les collèges et pour leurs étudiantes et étudiants.



PHOTO: JUDITH LA ROCHELLE

Cégeps en spectacle. M. Jean Beauchesne, président-directeur général, Fédération des cégeps, M. Marc-André Turcotte, M. Charles Antoine Aylwin, M. Charles-Philippe Marquis, M. Philippe Paradis, M. Christophe Morin, M. Hugo Joly-Lavigne, M. Jotrick Rhéaume, M. Gabriel Ste-Marie et M. Vincent Lawlor, étudiants, Collège Lionel-Groulx.

- Le 27 avril 2013, à l'occasion de la finale nationale de la 34<sup>e</sup> édition de Cégeps en spectacle qui a lieu au Collège Montmorency, M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, remet le Prix Création, accompagné d'une bourse de 1500 \$, au collectif 8-Bits du Collège Lionel-Groulx. Formé de neuf étudiants, le collectif a su démontrer, au cours de sa performance sur scène inspirée de l'univers des jeux vidéo, une originalité, une créativité et une complexité technique qui ont concouru à séduire les membres du jury. Cégeps en spectacle est un événement produit par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), un organisme partenaire de la Fédération des cégeps.



Concours Science, on tourne! M<sup>me</sup> Roxane Dumas-Noël, conseillère en communication, Fédération des cégeps, M. Maxime Xiang St-Arnault et M. Nilanka Mendis, étudiants, Dawson College.

- Les 3 et 4 mai 2013 a lieu, au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la finale nationale de la 21<sup>e</sup> édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!*, qui vise à favoriser, chez les jeunes des collèges, une meilleure compréhension des divers aspects de la science et de la technologie dans une perspective de développement de la culture

scientifique. L'édition 2013 se déroule sous le thème *Qui l'eût grue?*, où les équipes doivent relever le défi qui consiste à construire une grue capable de soulever une charge à partir du sol à l'aide de l'énergie potentielle mécanique. Au terme du concours, la Fédération remet le Prix du mérite, d'une valeur de 1000 \$, à M. Maxime Xiang St-Arnault et à M. Nilanka Mendis, du Collège Dawson, qui se démarquent avec leur engin baptisé le « Maxi-Grue (Gruesome) », ingénieux et performant, construit à l'aide d'un vieux bâton de hockey en carbone et dont le design a su surprendre par sa fluidité, sa robustesse et son élégance.

- Les 5 et 6 juin 2013 se tiennent, pour la première fois, deux journées d'échanges sur les affaires étudiantes réunissant la Commission des affaires étudiantes (CAÉ), le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO), le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) et le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ). Près de 350 personnes y assistent afin de réfléchir ensemble aux enjeux actuels et futurs des services aux étudiants dans les collèges. Au cœur de cet événement qui se déroule sous le thème de la recherche et de la mise en commun des *Identités*, une panoplie de conférences et d'ateliers ainsi qu'une table-ronde sont offerts aux participants. Ils y abordent, entre autres, les thèmes de la santé et du bien-être des jeunes, de la persévérance et de la réussite scolaires, des activités périscolaires en lien avec les programmes, de la participation et de la mobilisation étudiantes, ainsi que du rôle des services aux étudiants dans les cégeps. Ces journées favorisent les échanges, la formation et la mise en valeur des expériences développées par les collèges, reflètent d'une volonté commune de soutenir les étudiants dans leur réussite éducative et dans leur développement personnel. L'événement permet en outre de consolider les liens entre les réseaux et pave la voie à de futures collaborations.



Concours Chapeau, les filles! M. François Dornier, président du conseil d'administration de la Fédération des cégeps, directeur général du Cégep de Thetford, et M<sup>me</sup> Agathe Lapointe, étudiante en Technologie minérale au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

- Le 10 juin 2013, à l'occasion du gala national de la 17<sup>e</sup> édition du concours *Chapeau, les filles!* qui se déroule à l'Assemblée nationale, M. François Dornier, président du conseil d'administration de la Fédération des cégeps et directeur général du Cégep de Thetford, remet une bourse de 2000 \$ à M<sup>me</sup> Agathe Lapointe, étudiante en Technologie minérale au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

M<sup>me</sup> Lapointe a retenu l'attention du jury par sa démarche passionnée et engagée, sa réflexion, sa connaissance des enjeux liés au domaine de la technologie minérale et la façon dont elle prend sa place dans un domaine à prédominance masculine. Elle propose en outre des idées originales qui servent à appuyer et à intégrer les filles dans des secteurs du marché du travail traditionnellement masculins. Ce concours, organisé conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, en collaboration avec de nombreux partenaires, représente également une belle occasion de valoriser la filière technique collégiale, qui compte 130 programmes d'études. La Fédération des cégeps est partenaire du concours *Chapeau, les filles!* pour une huitième année consécutive. Ce faisant, elle contribue à la promotion de la diversification des choix de carrières qui s'offrent à l'ensemble des filles et les encourage à opter pour des études collégiales menant à la pratique d'une profession à prédominance masculine.



Concours québécois en entrepreneuriat, Grand Prix, catégorie Collégial individuel et petit groupe — Région de l'Estrie. M<sup>me</sup> Brigitte Giroux, directrice adjointe à la présidence-direction générale, Fédération des cégeps, M. Simon Mercier, enseignant, M. Maximilien Lestage, étudiant, M. Félix Boisvert, étudiant, et M. Claude Martin, enseignant. Absents de la photo : M. Samuel Tremblay, étudiant, et M. Pierre Masson, enseignant et responsable du projet « Traitement d'eau par nanofiltration ».

- Le 20 juin 2013, dans le cadre du 15<sup>e</sup> Gala des Grands Prix Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat, la Fédération des cégeps décerne un Grand Prix dans la catégorie « Collégial » (individuel et petit groupe) du volet « Entrepreneuriat étudiant » à une équipe d'étudiants du Cégep de Sherbrooke pour leur projet de traitement d'eau par nanofiltration, lequel consistait à développer un système alimenté par panneaux solaires dans le but de répondre aux besoins du Sénégal en matière d'eau potable tout en tenant compte des réalités économiques de ce pays. Outre la qualité générale du dossier, des considérations comme l'effet à court terme sur une communauté qui en a grandement besoin, l'importante mobilisation et l'implication du milieu des affaires sherbrookoises ont permis à ce projet de se démarquer et d'obtenir la faveur du jury. Pour une 15<sup>e</sup> année consécutive, le Concours québécois en entrepreneuriat vise à développer la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaires et communautaires.



## RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DES DIPLÔMÉS

La Fédération des cégeps mène différentes actions en cours d'année pour mettre en valeur la formation technique et faire reconnaître les compétences de ses diplômés. À ce titre, elle multiplie les interventions publiques et les rencontres auprès des partenaires pour faire valoir la pertinence et la qualité de la formation technique dans le domaine des soins infirmiers, en plus de travailler à la conception d'une série de documents destinés à informer les acteurs des domaines du travail social, de l'intervention en délinquance et de l'éducation spécialisée des fonctions essentielles exercées par les techniciennes et par les techniciens diplômés du réseau collégial public.

En 2012-2013 :

- Alors que l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) continue de réclamer que soit lié le droit de pratique de la profession d'infirmière à l'obtention d'un diplôme universitaire et que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) envisage de rendre le baccalauréat obligatoire pour toutes les infirmières, le réseau collégial public se mobilise à nouveau pour valoriser le diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins infirmiers et pour s'assurer que les compétences de ses diplômés continuent d'être reconnus à leur juste valeur. Cela se traduit par la mise en œuvre, dès l'automne 2012, d'un plan d'action national et régional élaboré par la Fédération des cégeps pour faire valoir les positions du réseau auprès de tous les grands partenaires dans ce dossier.

De fait, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Jean Beauchesne, rencontre tous les grands partenaires concernés — OIIQ, MSSS, Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), opposition officielle, entre autres — pour insister sur la pertinence et la qualité de la formation collégiale et répéter qu'une analyse de profession portant sur toute la « chaîne » des soins infirmiers, de l'infirmière auxiliaire à la bachelière, devrait être réalisée avant que ne soit prise toute décision.

La Fédération participe activement aux échanges du groupe de travail sur la formation de la relève infirmière créé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au sein duquel sa représentante, M<sup>me</sup> Malika Habel, directrice générale du Collège de Maisonneuve, continue d'exposer la position des collèges. Des liens étroits sont maintenus avec le MESRST et différents partenaires de ce comité, ainsi qu'avec d'autres organismes, les fédérations enseignantes, notamment.

Au cours de l'hiver 2013, un vaste sondage est effectué par la Fédération des cégeps auprès des quelque 10 000 étudiantes inscrites au DEC en Soins infirmiers au cégep, auquel plus de 3000 d'entre elles ont répondu. Ce sondage indique que près de 3 étudiantes sur 4, soit 73 % des futures infirmières, sont contre le BAC obligatoire. Plus important encore, 42 % des répondantes affirment qu'elles n'auraient pas choisi la profession d'infirmière si le BAC avait été obligatoire.

Le 7 avril 2013, la Fédération réagit à la sortie publique de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), qui réclame un ralentissement de cadence en matière de rehaussement de la formation initiale des infirmières le temps que soit menée une réflexion plus approfondie sur la question. Tout comme la FIQ, la Fédération des cégeps considère qu'il faut prendre le temps nécessaire pour analyser les effets et les besoins en lien avec la formation actuelle.



Conférence de presse FIQ-Fédération des cégeps : M<sup>me</sup> Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), et M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

Le 10 juin 2013, la Fédération des cégeps joint sa voix à celle de la FIQ pour répéter que les diplômées du cégep en Soins infirmiers doivent pouvoir continuer d'exercer la profession une fois leur DEC obtenu, comme c'est le cas actuellement. La Fédération fait valoir qu'alors que les besoins en santé sont grandissants, priver les techniciennes et les techniciens de leur droit de pratique est un choix que le Québec n'a pas les moyens de faire. Si les collègues partagent tout à fait l'idée d'un rehaussement de la formation du personnel infirmier pour répondre aux nouvelles exigences de la profession, ils considèrent néanmoins qu'il est prématuré de conclure que seul le baccalauréat pourrait y répondre. Pour les cégeps, toute remise en question du modèle actuel de formation, qui a largement fait ses preuves, devrait être précédée d'une analyse rigoureuse des besoins présents et futurs de la population québécoise en matière de santé tout comme des fonctions de travail des infirmières. La Fédération répète qu'une telle analyse devrait porter sur la situation de travail de l'ensemble du personnel infirmier, des préposées jusqu'aux infirmières techniciennes et bachelières en passant par les infirmières auxiliaires. Ce n'est qu'au terme d'un tel exercice qu'une décision éclairée pourra être prise et que des ajustements pourront au besoin être apportés au parcours collégial des étudiantes qui se destinent à la profession d'infirmière.

Entre le début et la fin de l'année 2012-2013, la situation évolue de manière encourageante : en plus du positionnement de la FIQ, un autre acteur d'importance, l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) se distance du baccalauréat obligatoire — qu'il appuyait jusque-là — en affirmant que le DEC en Soins infirmiers doit rester un diplôme qualifiant et que les réflexions du groupe de travail doivent se poursuivre sur cette base. La reconnaissance du DEC en Soins infirmiers comme voie d'avenir menant à la profession infirmière constitue toujours un enjeu majeur qui continuera de mobiliser la Fédération au cours des prochains mois.

- En mars 2013, la Fédération des cégeps publie le dépliant intitulé *Les techniciennes et les techniciens en travail social — Toujours indispensables!*, un outil de référence pour toute personne ou tout acteur œuvrant dans les différents milieux d'intervention qui désire comprendre les nombreuses fonctions que peut exercer un technicien en travail social. Cette publication s'inscrit dans les efforts menés par la Fédération pour valoriser la formation technique, soit, dans le cas présent, celle des trois catégories de techniciens touchés par l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, c'est-à-dire les techniciens en travail social, les techniciens d'intervention en délinquance et les techniciens en éducation spécialisée. Deux autres dépliants à l'intention des employeurs seront produits au cours de l'année 2013-2014 pour couvrir les domaines de l'intervention en délinquance et de l'éducation spécialisée.

## LES CÉGÉPS AU COEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Depuis leur création, les cégeps réalisent des activités de recherche qui contribuent de façon significative au développement du savoir et à l'avancement des connaissances, qui répondent à des besoins concrets de la société et qui marquent leur ancrage en enseignement supérieur. En 2012-2013, la Fédération des cégeps organise notamment son 9<sup>e</sup> congrès sous le thème de la recherche collégiale et participe aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation.

En 2012-2013 :

### - LES CÉGÉPS, MOTEURS DE RECHERCHE -

- Depuis plus de 40 ans, les cégeps, leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et leurs autres centres de recherche réalisent des activités de recherche de haut niveau qui contribuent de manière significative à l'avancement des connaissances, qui répondent à des besoins concrets de la société et qui participent activement au développement économique, technologique et social du Québec. C'est précisément pour discuter des enjeux, du développement, des réalisations et des retombées de la recherche collégiale que plus de 300 participants se réunissent à Québec, les 24 et 25 octobre 2012, à l'occasion du 9<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cégeps. Organisé en collaboration avec le Réseau Trans-tech et l'Association pour la recherche au collégial, l'événement se déroule sous le thème *Les cégeps, moteurs de recherche*. La conférence de M<sup>me</sup> Nathalie Bondil, directrice et conservatrice du Musée des beaux-arts de Montréal, ouvre le congrès tandis que celle de M. Yves Jacquier, directeur exécutif des studios de services de production d'Ubisoft, clôture l'événement.



« La recherche collégiale est un important vecteur de développement socioéconomique, et ses résultats font progresser le Québec dans plusieurs secteurs. C'est pourquoi les fonds de recherche soutiennent de plus en plus les chercheurs issus des cégeps, qu'ils travaillent seuls ou dans le cadre de collaborations avec les universités. »

**M. Rémi Quirion**

Scientifique en chef du Québec, participant de la table ronde  
La recherche collégiale : pourquoi, quoi et comment ?

### QUELQUES ENJEUX ABORDÉS AU 9<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS :

- Démocratiser et démystifier le monde de la recherche souvent perçu comme un univers hermétique, voire exclusif
- Mieux faire connaître le potentiel de la recherche collégiale comme vecteur de développement non seulement pour les collèges, mais aussi pour leur communauté et leur région
- Soutenir et former la relève scientifique, mais aussi susciter l'intérêt des jeunes pour la recherche
- Attirer, soutenir et valoriser les chercheurs collégiaux
- Assurer une plus grande reconnaissance et une plus grande diffusion du travail de ces chercheurs

« Les cégeps sont au cœur du dispositif qui permet à toutes les régions [du Québec] de faire partie de la société du savoir. »

**M. Pierre Duchesne**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

« Il est possible de faire de la recherche de haut niveau au collégial, même en tant qu'étudiant. »

**M. David Drouin**

Étudiant-chercheur au Cégep de Sainte-Foy

« La recherche collégiale a pour objectif de contribuer activement au développement de notre société. »

**M<sup>me</sup> Marie-France Bélanger**

Directrice générale du Cégep de Sherbrooke et présidente du comité d'orientation du 9<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cégeps

« La recherche collégiale a un volume d'activités très important depuis quelques années et tend à augmenter. Le nombre de cégeps qui se sont dotés d'une politique institutionnelle de recherche a lui aussi augmenté. »

**M. Sébastien Piché**

Auteur de *La recherche collégiale* : 40 ans de passion scientifique

« Un milieu vit à condition qu'il rassemble des gens qui portent ensemble une idée, une cause, une vision. »

**M<sup>me</sup> Nathalie Bondil**

Directrice et conservatrice du Musée des Beaux-Arts de Montréal, conférencière d'ouverture

« La recherche appliquée est étroitement liée à l'enseignement. Elle implique enseignants et étudiants. »

**M. Stefan Delplace**

Secrétaire général, European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE), conférencier principal

Par le biais de conférences, d'ateliers, d'activités de réseautage ainsi que d'une grande table ronde, ce 9<sup>e</sup> congrès de la Fédération permet de mettre en relief l'intense activité et les résultats notoires qui caractérisent la recherche collégiale, que ce soit en recherche en éducation ou en recherche technologique, dans le domaine des sciences naturelles et du génie, celui des sciences humaines et sociales ou celui de la santé. Il vise à mobiliser autant les collègues que les entreprises, les universités et les partenaires socio-économiques et gouvernementaux en vue de favoriser la collaboration, le réseautage, le partage d'expertise et de savoir-faire sur la recherche collégiale et sur sa contribution à l'essor du Québec et du Canada comme chefs de file en matière d'innovation.

**En 2010-2011 seulement, les CCTT ont mené plus de 1000 projets de recherche appliquée, au-delà de 5000 projets d'aide technique et 1150 projets de formation et d'information auprès de quelque 3400 organisations dont 65 % étaient des PME. Durant la même période, ils ont également participé au développement de 280 nouveaux produits et de 10 brevets.**

L'événement est aussi l'occasion de souligner les vingt ans d'existence du Réseau Trans-tech, affilié au réseau collégial public, qui rassemble 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), dont six se spécialisent en pratiques sociales novatrices (PSN), répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces centres répondent à des besoins d'innovation et de transfert dans les entreprises ou encore mènent des travaux axés sur le développement de pratiques sociales novatrices dont les retombées contribuent grandement à l'essor économique du Québec et au dynamisme de ses régions.

#### - ASSISES NATIONALES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION -

- Les 15 et 16 avril 2013, à Québec, la Fédération des cégeps participe aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation organisées par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Cet événement, auquel sont conviés tous les grands acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation au Québec, a lieu afin de jeter les bases de la future Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) du gouvernement québécois.

Au cours de ces Assises, dont la première journée a pour objet les grands enjeux et défis sociaux que sont les changements démographiques, le développement durable et l'identité québécoise, et la seconde, la synergie entre les divers acteurs de la recherche sur le capital humain (culture scientifique, formation des chercheurs et main-d'œuvre hautement qualifiée) et le financement de la recherche et de l'innovation, la Fédération fait valoir la nécessité d'accorder aux collègues les leviers nécessaires pour assurer le développement de leurs activités de recherche, dans la perspective d'en accroître les retombées.

Les collèges veulent contribuer encore davantage à l'avancement de la recherche et de l'innovation au Québec, notamment à travers des partenariats avec des universités et des centres de recherche. Chaque cégep doit cependant pouvoir se doter d'une véritable infrastructure de soutien à la recherche, constituée principalement de ressources humaines. Dans le même esprit, les collèges veulent aussi que soit instauré un statut d'enseignant-chercheur au collégial, afin d'encourager et de faciliter les activités de recherche des enseignants. Ces activités sont actuellement le fait d'initiatives personnelles non reconnues dans la charge de travail, ce qui constitue un obstacle majeur au développement de la recherche collégiale.

La relève scientifique figurant également parmi les préoccupations du réseau collégial, la Fédération a par ailleurs réitéré le souhait des cégeps de voir les fonds de recherche du Québec adopter des mesures pour encourager leurs étudiants à choisir le champ de la recherche et accorder des allocations spécifiques pour permettre à des enseignants et à des chercheurs de les encadrer.

Les cégeps et les 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) s'appuient notamment sur le Programme d'aide à la recherche technologique (PART) et le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) pour pouvoir mener des activités de recherche sur une multitude de sujets, avec des résultats qui sont réinvestis dans l'enseignement, profitent aux entreprises en assurant leur compétitivité, ou encore contribuent au mieux-être des Québécois. Les critères d'admission de ces deux programmes, de même que les limites qu'ils imposent quant au nombre de projets financés, constituent un frein au plein développement de la recherche collégiale.

La Fédération des cégeps aborde de front cette question dans le cadre des Assises et plaide, avec le Réseau Trans-tech, pour une augmentation du financement des CCTT afin qu'ils puissent encore mieux soutenir les entreprises en matière d'innovation.

# RÉGIONS

LES CÉGEPs VERRONT LEURS INSCRIPTIONS DIMINUER DE 26 500 ÉTUDIANTS DE 2011 À 2020 SELON LES PRÉVISIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT (MELS).

SELON LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AIDE-NOUS À TE CONNAÎTRE RÉALISÉE À L'AUTOMNE 2012 PAR LA FÉDÉRATION DES CÉGEPs, 21 % DES ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DES RÉGIONS QUI AMORCENT LEURS ÉTUDES COLLÉGIALES SONT DES ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION CONTRE 15 % DANS LES GRANDS CENTRES.



## LA FORCE D'UN RÉSEAU PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Au printemps 2013, la Fédération des cégeps réunit plus de deux cents personnes dans le cadre du colloque *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions* afin d'élaborer des pistes de solutions pour assurer l'accessibilité et la diversité des programmes d'études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois.

En 2012-2013 :

- Les 18 et 19 avril 2013, la Fédération des cégeps, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ – CSN) et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC – CSQ) se réunissent à Saguenay dans le cadre du colloque *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions*. Plus de deux cents personnes issues de l'une ou l'autre des fédérations, ainsi que leurs partenaires, travaillent ensemble à la recherche de solutions durables afin qu'une offre diversifiée de programmes d'études soit accessible dans toutes les régions du Québec. Quatre grands thèmes sont abordés durant ces deux journées : l'offre de programmes, le financement du réseau collégial, la formation continue et la mobilité étudiante entre les régions du Québec.

Ce colloque, en ouverture duquel le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), M. Pierre Duchesne, prononce une allocution, a lieu dans un contexte où le déclin démographique dans certaines régions, notamment lié au vieillissement de la population et à la baisse de natalité, contribue à la fragilisation de plusieurs programmes d'études, voire de certains établissements collégiaux.

En tant que portes d'entrée de l'enseignement supérieur, les cégeps sont de précieux acteurs de la recherche et préparent nombre d'étudiants à l'université. Ils forment des techniciens et des techniciennes dont la compétence n'est plus à démontrer et favorisent en ce sens le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et de haut niveau. Ils animent en outre la vie sociale, culturelle et sportive au sein de leur communauté. C'est dire toute l'importance de ce réseau, dont les établissements sont répartis sur l'ensemble du territoire, pour le développement socioéconomique du Québec et pour le dynamisme de ses régions.

Or, la fermeture éventuelle de programmes pourrait accentuer l'exode des jeunes, qui seraient alors forcés d'aller étudier hors de leur région. Le cas échéant, ils risquent de choisir de poursuivre ailleurs leur vie active de citoyens et de travailleurs. De même, les régions touchées pourraient perdre des enseignants, et donc de leur expertise.



PHOTO: FNEEQ-CSN

Même si les enjeux sont grands et les défis, de taille, les discussions autour des quatre grands thèmes et les consensus dégagés à la suite du colloque servent à mettre sur la table des solutions durables et des mesures concrètes qui feront l'objet de travaux afin d'assurer la pérennité d'un réseau collégial présent et fort dans toutes les régions du Québec.

### QUELQUES EXEMPLES DE MESURES RELEVÉES LORS DU COLLOQUE :

#### Offre de formation

- Expérimenter la mise en place d'incitatifs à la mobilité étudiante dans le cadre d'un projet pilote avec un programme particulier
- Établir clairement les mêmes règles d'attribution des autorisations de programmes entre le public et le privé, préserver l'exclusivité de certains programmes liés à l'expertise des régions
- Évaluer le besoin de perfectionnement des enseignants en ce qui concerne les technologies éducatives virtuelles, lesquelles peuvent constituer un facteur d'attractivité pour un programme en région

#### Financement

- Modifier l'allocation financière aux collèges en raison de la prolongation du parcours scolaire d'une grande proportion d'étudiants qui sont de ce fait inscrits à moins de cours
- Alléger le processus de reddition de comptes
- Mettre sur pied un chantier national d'évaluation du financement collégial

#### Formation continue

- Abaisser le seuil d'étudiants nécessaire au démarrage d'un groupe-cours ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) dans une région en forte demande
- Permettre le chevauchement entre le secteur régulier et la formation continue pour la reconnaissance du statut « temps plein »
- Inclure dans les paramètres des prêts et bourses la distance à parcourir pour fréquenter le collège de sa région

#### Mobilité étudiante

- Instaurer un guichet unique d'admission pour informer les étudiants à qui l'on refuse leur premier choix de programme de la disponibilité des places dans ce programme à l'extérieur de sa région
- Déterminer un cadre de mobilité avec des orientations claires
- Mettre en place des lieux de regroupements interculturels pour favoriser l'intégration d'étudiants internationaux

## ASSURER LA STABILITÉ

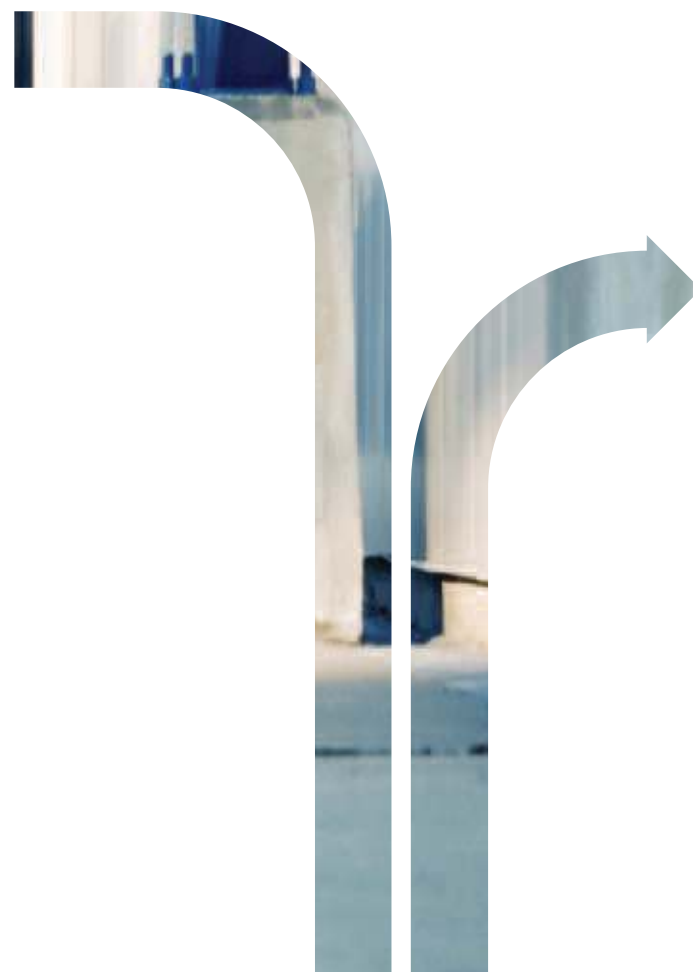
**Le réseau collégial public est aux prises depuis plusieurs années avec des périodes de compression et de réinvestissement successives qui l'empêchent de se développer pleinement. Or, pour être en mesure de répondre aux besoins accrus et de plus en plus diversifiés des étudiants, les cégeps doivent impérativement s'appuyer sur un modèle de financement stable leur permettant de planifier à plus long terme leurs projets et leurs activités.**

En 2012-2013 :

- Les compressions budgétaires 2012-2013, initialement établies à 21,5 M\$ pour le réseau collégial public, se sont finalement chiffrées à 16,2 M\$. Annoncées en cours d'année scolaire par le gouvernement du Québec, ces compressions non récurrentes établies au départ ont pu être réduites grâce aux négociations soutenues de la Fédération des cégeps avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).
- Le dépôt par le gouvernement au mois de mai 2012 des allocations initiales des cégeps pour l'année 2013-2014 confirme la présence de nouvelles compressions budgétaires dans le réseau collégial public. Un effort non récurrent est de nouveau exigé des cégeps, cette fois-ci de l'ordre de 16,5 M\$ pour 2013-2014. D'abord établies à 21,5 M\$, ces nouvelles compressions ont pu être réduites de 5 M\$ à la suite des démarches effectuées auprès du MESRST par la Fédération des cégeps avant même le début de l'année scolaire. À la demande de la Fédération, le ministère s'est par ailleurs engagé à procéder à l'analyse des soldes d'enveloppes disponibles en cours d'année scolaire en vue d'identifier des marges de manœuvre supplémentaires permettant de réduire encore davantage l'effort budgétaire exigé des collèges.
- Les problèmes récurrents de financement de la formation continue et la fin annoncée pour juin 2013 du Plan d'action Éducation, Emploi et Productivité (PAEEP) conduisent le conseil d'administration de la Fédération à créer, en février 2013, un comité de travail sur le financement de la formation continue. Il a, entre autres, pour mandat de présenter des propositions qui ont pour objet la fusion des enveloppes budgétaires et une révision des mécanismes d'utilisation et de répartition des sommes allouées.

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, le MESRST décide également de mener des travaux sur cette question. Outre une première rencontre d'échanges à propos de ce dossier prévue en début d'année avec les représentants du ministère, la Fédération porte à l'attention du président du chantier sur l'offre de formation collégiale des propositions relatives à la révision et à la simplification des modalités de financement de la formation continue.

- La succession des périodes de compression et de réinvestissement en cours d'année dans le réseau collégial public, qui rend problématique la gestion des projets et des activités de développement à plus long terme pour les cégeps, en particulier dans les domaines de la réussite, de l'internationalisation des programmes et de la recherche, reste un enjeu majeur pour la Fédération des cégeps. Malgré le peu d'ouverture démontré jusqu'à maintenant par le gouvernement pour un plan de stabilité financière pour le réseau collégial public, la Fédération continuera au cours des prochains mois ses travaux et ses représentations auprès du ministère de manière à faire avancer ce dossier prioritaire pour l'avenir des cégeps.



## - AUTRES DOSSIERS -

En 2012-2013 :

### - UN NOUVEAU GOUVERNEMENT ET UN NOUVEAU MINISTÈRE -

- L'année 2012-2013 débute par un changement de gouvernement, en septembre 2012, et la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), témoignant du même coup de l'ancrage des cégeps en enseignement supérieur. Dès septembre 2012, le président-directeur général de la Fédération des cégeps rencontre le nouveau ministre du MESRST, M. Pierre Duchesne, et lui fait part des attentes de la Fédération au regard des grands enjeux du réseau collégial public. Une deuxième rencontre, en octobre, amorce la participation du réseau collégial public aux grands rassemblements consultatifs organisés par le nouveau ministère, soit le Sommet sur l'enseignement supérieur et les Assises nationales de la recherche et de l'innovation. La Fédération se positionne à plusieurs occasions en cours d'année au moment de grandes consultations ministérielles, notamment par des mémoires, en vue de faire valoir publiquement les grands enjeux et objectifs du réseau collégial public.

### - ASSURANCE QUALITÉ -

- Les discussions de la Fédération des cégeps avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur la redéfinition de l'assurance qualité dans les collèges aboutissent, à l'automne 2012, à un consensus sur les principes et les lignes directrices du nouveau modèle souhaité de part et d'autre. La Commission élabore ensuite un document d'orientation qui décrit de façon plus précise la nouvelle opération cyclique devant remplacer les opérations précédentes — un audit tous les cinq ans sur les mécanismes d'assurance qualité mis en place dans chaque collège —, et qui est publié au printemps 2013. La validation prévue dans quatre collèges — trois publics et un privé subventionné — et la mise en place d'un nouveau « comité de liaison » entre la Commission et le réseau collégial devraient permettre de prendre la mesure des efforts déployés pour établir ce nouveau modèle et d'y apporter au fur et à mesure les ajustements nécessaires.

### - PROJET DE LOI 14 -

- En décembre 2012, le gouvernement présente à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 intitulé *Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*, lequel introduit de nouvelles mesures visant la valorisation du français dans le réseau collégial. La Fédération des cégeps accueille avec satisfaction le fait que le projet de loi n'étend pas au collégial les dispositions de la loi 101 relatives à la langue d'enseignement. Invitée à présenter un mémoire dans le cadre de la consultation en commission parlementaire, elle souligne l'importance accordée par les collègues anglophones à la qualité de la langue française, tout en faisant part de son inquiétude en ce qui concerne les mesures envisagées par le gouvernement quant aux iniquités qu'elles pourraient créer entre les étudiants anglophones et francophones. La Fédération rappelle que les cégeps font partie de l'enseignement supérieur et qu'à ce titre, le libre

choix de la langue d'études doit y être maintenu. Le processus d'adoption du projet de loi n'étant pas complété, elle poursuivra en 2013-2014 son travail de sensibilisation auprès du gouvernement afin de le convaincre de modifier certaines des mesures envisagées.



### - PORTAIL EMPLOI CÉGEP -

- Le 30 mai 2013, la Fédération des cégeps procède au lancement du nouveau portail de recrutement [emploicegep.qc.ca](http://emploicegep.qc.ca) à l'intention des personnes qui cherchent un emploi dans le réseau collégial public du Québec. Ce site Internet centralisé, qui présente l'ensemble des emplois disponibles (cadres et hors cadres, personnel professionnel, personnel enseignant ou encore personnel de soutien) dans l'un ou l'autre des 48 cégeps du Québec, offre en plus des outils facilitant la recherche d'emploi, comme un formulaire pour postuler en ligne, de même qu'un calendrier des activités liées à l'embauche dans les collèges. Les chercheurs d'emploi peuvent aussi se tenir au courant des nouveaux postes disponibles sur la page Facebook, sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter du nouveau portail.

### - PARTENARIAT AVEC LE MEXIQUE -

- En juin 2013, Cégep international, partenaire de la Fédération des cégeps, participe à une mission au Mexique, à laquelle prend également part la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, pour mettre de l'avant la prochaine étape d'une entente signée en 2011 avec l'Association nationale des Universités Technologiques du Mexique (ANUT). Cette entente vise, entre autres, la promotion de la mobilité étudiante et enseignante, l'échange de matériel didactique, le développement conjoint de programmes d'études, de projets et d'activités dans des domaines d'intérêts communs aux deux pays, ainsi que le développement de projets de recherche et d'innovations technologiques. Cégep international en profite pour renforcer ses partenariats avec la coordination générale des Universités technologiques du Mexique (CGUT). Cette mission, qui se déroule du 26 au 29 juin dans les villes de Guadalajara et Mexico, invite une soixantaine de représentants d'entreprises et d'organismes ainsi qu'une dizaine de personnes issues des milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur à solidifier et à accroître les échanges économiques et institutionnels avec le Mexique.

## Cégep international

[www.cegepint.ca](http://www.cegepint.ca)

Cégep international est l'organisme de promotion des collèges sur le plan international. Il soutient ses membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies d'internationalisation tout en contribuant au rayonnement national et international du réseau collégial. Cégep international s'emploie également à faciliter la venue d'étudiants internationaux au Québec et l'organisation de stages à l'étranger pour les étudiants du collégial, ainsi qu'à favoriser la mobilité enseignante.

## Centre collégial des services regroupés

[www.ccsr.qc.ca](http://www.ccsr.qc.ca)

### AU SERVICE DES COLLÈGES

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est une corporation sans but lucratif créée par les collèges pour relever les défis importants de gestion et mettre en commun des services afin de réaliser des économies significatives. Le CCSR doit autofinancer ses activités et réinvestir les bénéfices qu'il en retire en développant des projets qui répondent aux besoins de sa clientèle.

### LA FORCE DU REGROUPEMENT ET L'EXPERTISE PARTAGÉE

**Achats regroupés :** favoriser le regroupement de collèges pour l'achat de produits et de services afin de réaliser des économies d'échelle.

**Services aux bibliothèques :** négocier des ententes pour l'accès aux bases de données, offrir un système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) et coordonner la communauté des utilisateurs du SIGB.

**Mutuelle de prévention :** regrouper les collèges en mutuelle de prévention et offrir aux membres des services en santé et sécurité.

**Perfectionnement :** proposer des activités de perfectionnement collectif ou de formation sur mesure dans les divers domaines de la gestion.

**Services-conseils :** offrir aux cégeps des ressources expertes pour les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problématiques organisationnelles.

## Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

[www.riasq.qc.ca](http://www.riasq.qc.ca)

Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) est une corporation à but non lucratif qui œuvre au développement d'activités éducatives de loisir culturel pour les étudiants du milieu collégial. Regroupant la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, des centres d'études et des campus du Québec, publics et privés, le RIASQ produit annuellement les événements intercollégiaux qui occupent le calendrier culturel québécois d'octobre à mai : *Cégeps en spectacle*, *l'Intercollégial de danse*, *l'Intercollégial de théâtre*, *le Circuit d'improvisation du RIASQ*, *le Concours intercollégial d'écriture dramatique l'Égrégore* et *l'Intercollégial d'arts visuels*. Le RIASQ supporte également huit autres événements culturels intercollégiaux, soit l'événement performatif *Action/Réaction*, *le Concours intercollégial de sculpture sur neige*, *le Marathon d'écriture intercollégial*, *le concours de courts métrages De l'âme à l'écran*, *CégepBD*, *l'Intercollégial de philosophie*, *le recueil intercollégial de poésie Pour l'instant* et *le concours littéraire Critère*.

## Réseau Trans-tech

[www.reseau transtech.qc.ca](http://www.reseau transtech.qc.ca)

Le Réseau Trans-tech regroupe les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) associés aux cégeps et aux collèges du Québec. Les CCTT ont pour mission d'accompagner les PME et les organismes dans l'innovation par du soutien technique, du développement technologique et de recherche appliquée, de l'information et de la formation. Le Réseau Trans-tech peut aussi compter sur des centres spécialisés dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Ils ont pour but le développement social et sont des lieux de recherche interdisciplinaire appliquée. Le Réseau Trans-tech compte ainsi plus de 1 000 experts techniques et scientifiques dans ses 46 centres, dans toutes les régions du Québec. Il a comme objectif de concerter l'action des CCTT, de faciliter l'accès à leurs services pour les entreprises et les organismes ainsi que de soutenir les collaborations entre les CCTT et les autres acteurs de l'innovation.



ORGANISMES PARTENAIRES





### Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO)

[www.riipso.qc.ca](http://www.riipso.qc.ca)

Le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux soutient le travail de plus de 250 intervenants psychosociaux — psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, sexologues, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social et intervenants de milieu — qui interviennent directement auprès des étudiants des collèges aux prises avec une problématique de santé mentale ou d'ordre psychosocial ou encore vivant une détresse psychologique.

### Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ)

[www.rebicq.ca](http://www.rebicq.ca)

Le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ) est composé des professionnels des bibliothèques, soit de bibliothécaires et de spécialistes en moyens techniques d'enseignement provenant de collèges publics et de collèges privés subventionnés. Il a pour mission de soutenir la mise en commun et le développement des expertises, des outils et des pratiques documentaires des bibliothèques collégiales.

## COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE

### Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC)

[www.reptic.qc.ca](http://www.reptic.qc.ca)

Le Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC) regroupe les conseillères et conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies d'information et de communication (TIC) dans les cégeps et les collèges du Québec. Ces conseillères et conseillers interviennent auprès du personnel enseignant de leur établissement pour soutenir l'intégration pédagogique des TIC. Ils voient aussi à ce que les ressources des partenaires TIC aient des retombées concrètes dans leur milieu.

### Carrefour de la réussite au collégial

[www.lareussite.info](http://www.lareussite.info)

Le Carrefour de la réussite au collégial soutient les collèges dans la mise en œuvre de leur plan institutionnel de réussite. Il contribue à l'évolution de la réflexion en matière de réussite, de persévérance et de diplomation et au développement de l'expertise et des connaissances dans ce domaine. Il élabore et diffuse des outils, favorise les échanges, participe à la mise en place de stratégies d'entraide dans l'ensemble du réseau et anime la communauté des responsables de la réussite des collèges (REPCAR). Depuis 2012, le Carrefour appuie également les cégeps dans l'application des mesures de valorisation de la langue française, notamment à travers la coordination du regroupement des responsables de la langue française des établissements (REPFRAN).





# RAYONNEMENT

EN 2012-2013, LA FÉDÉRATION  
DES CÉGÉPS SIÈGE À DIVERS  
ORGANISMES OU EN EST MEMBRE :

ASSOCIATION DES COLLÈGES  
COMMUNAUTAIRES DU CANADA  
(ACCC)

COMMISSION DES PARTENAIRES  
DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CPMT)

CONSEIL DU PATRONAT DU  
QUÉBEC (CPQ)

RÉSEAU D'INFORMATIONS  
SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC (RISQ)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
(OCDE) - PROGRAMME IMHE

COMMISSION CANADIENNE  
POUR L'UNESCO (COMMISSION  
DE L'ÉDUCATION)

2

0

1

2

2

0

1

3

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012

	2013	2012
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	3 531 892 \$	3 372 465 \$
Intérêts	37 220 \$	34 956 \$
Annonces, publicité et vente de publications	22 230 \$	28 643 \$
Produits provenant des projets spéciaux et des services fournis à d'autres organismes liés	354 036 \$	348 301 \$
<b>Total des produits avant produits générés par les projets spéciaux en cours</b>	<b>3 945 378 \$</b>	<b>3 784 365 \$</b>
<b>Produits générés par les projets spéciaux en cours</b>	<b>3 552 273 \$</b>	<b>3 149 599 \$</b>
	<b>7 497 651 \$</b>	<b>6 933 964 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	2 378 662 \$	2 168 101 \$
Instances et comités	233 168 \$	258 981 \$
Représentation, publication et information	352 896 \$	337 033 \$
Fournitures et frais de bureau	36 786 \$	62 530 \$
Services, honoraires et contrats	454 318 \$	465 059 \$
Charges locatives	297 929 \$	289 379 \$
Informatique	49 025 \$	56 822 \$
Intérêts sur la dette à long terme	781 \$	2 491 \$
Amortissement des immobilisations	92 528 \$	104 429 \$
<b>Total des charges avant charges générées par les projets spéciaux en cours</b>	<b>3 896 093 \$</b>	<b>3 744 825 \$</b>
<b>Charges générées par les projets spéciaux en cours</b>	<b>3 552 273 \$</b>	<b>3 149 599 \$</b>
	<b>7 448 366 \$</b>	<b>6 894 424 \$</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>49 285 \$</b>	<b>39 540 \$</b>

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012

	2013	2012
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	2 141 865 \$	1 730 226 \$
Débiteurs	578 683 \$	705 018 \$
Frais payés d'avance	18 417 \$	23 487 \$
	2 738 965 \$	2 458 731 \$
<b>Immobilisations</b>	<b>140 613 \$</b>	<b>168 602 \$</b>
	<b>2 879 578 \$</b>	<b>2 627 333 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	895 601 \$	884 322 \$
Produits reportés des projets spéciaux en cours	1 483 449 \$	1 276 959 \$
Produits perçus par anticipation	2 879 \$	3 346 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	- \$	11 301 \$
	2 381 929 \$	2 175 928 \$
<b>Dette à long terme</b>	<b>- \$</b>	<b>3 041 \$</b>
	<b>2 381 929 \$</b>	<b>2 178 969 \$</b>
<b>SOLDES DE FONDS (déficitaires)</b>		
<b>Fonds d'administration</b>	<b>146 685 \$</b>	<b>79 106 \$</b>
<b>Fonds d'immobilisations</b>	<b>140 613 \$</b>	<b>168 602 \$</b>
<b>Fonds de négociation</b>	<b>210 351 \$</b>	<b>200 656 \$</b>
	<b>497 649 \$</b>	<b>448 364 \$</b>
	<b>2 879 578 \$</b>	<b>2 627 333 \$</b>



## Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7  
Téléphone : 514 381-8631  
Télécopieur : 514 381-2263  
comm@fedecegeps.qc.ca  
© Fédération des cégeps  
www.fedecegeps.qc.ca

